

Comité 4 de Quartier

sainte-anne
la belle isarde
le moulin blanc





*mardi 30 mars 2010,
gymnase du Moulin Blanc*

compte rendu

Etaient présents :

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des Comités de Quartiers, président du quartier,
Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,
Mme Evelyne ROIZEN, coprésidente du quartier,
Mme Odile PERRON, coprésidente suppléante du quartier,
MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, PERVES, PEPINO, élus,
Mmes SIRI, ANSELMi, GUERIN, élues,
M. RUIZ, Directeur Général des Services,
M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,
M. ANDRE, collaborateur de Cabinet,
M. ILBERT, service municipal de la voirie,
M. LECOMTE, responsable local de la société SITA.

Mesdames et Messieurs les administrés.

En ouverture de séance, M. GIRAUD informe les participants du souhait des élus d'organiser dorénavant les rencontres au cœur des différents quartiers.

Après avoir présenté les élus, les présidents et coprésidents, ainsi que les représentants des services municipaux, M. GIRAUD, rappelle qu'il s'agit de la cinquième rencontre avec les administrés et que l'assemblée générale annuelle s'est tenue le jeudi 18 mars dernier, salle du Conseil Municipal, en présence de l'ensemble des présidents et coprésidents.

Les débats sont ensuite lancés à l'appui d'un document projeté sur écran.

• les comités en quelques chiffres •

Depuis leur création :

4 sessions
20 rencontres avec les administrés
plus de 50 heures de réunions (sans compter les heures de préparation et autres ...)

• numéros verts •

La Ville a mis en place deux numéros verts destinés aux administrés :

La "cellule logistique et proximité" : **0800 002 171**

Le service de "l'environnement" : **0800 828 123**

De plus, le service des "Comités de Quartiers" bénéficie d'une adresse mail : comitesdequartiers@ville-sainttropez.fr.

• les grands chantiers communaux •

Voici la liste des principales réalisations en cours ou effectuées concernant le secteur notamment :

- 1 rue de la Ponche
- la poissonnerie
- la vidéosurveillance
- la vieille ville
- la station d'épuration
- les réseaux Foch et Vasserot
- le môle Jean Réveille

- **la poissonnerie**

Le dallage réalisé au sol est bombé de façon à favoriser les écoulements d'eau, notamment après le nettoyage du site. La réalisation de la façade, en pierres apparentes, a été conseillée par l'Architecte des Bâtiments de France.

- **le mole Jean Réveille**

Ces travaux, réalisés par la mer, ont démarré tardivement à la suite de problèmes de barges et d'intempéries mais le retard est à présent rattrapé et le chantier sera livré à la fin du mois de mai.

- **l'immeuble 1 rue de la Ponche**

Cet immeuble, entièrement réhabilité, accueille désormais le service municipal de l'urbanisme. Le rez-de-chaussée est désormais aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

- **vieille ville**

La première tranche des travaux sera terminée à la fin du mois d'avril. La seconde tranche reprendra dès l'automne pour finaliser la portion comprenant la place Forbin et la rue de la Miséricorde.

- **la station d'épuration**

Cet équipement est en fonction depuis le mois de novembre dernier. A ce jour, tous les effluents d'eaux usées sont traités. D'ici la fin de l'année, la capacité de traitement sera de 40.000 équivalent / habitants.

Il est rappelé qu'en fin de réalisation, le parking situé à l'entrée du cimetière sera recréé, ainsi que la route et le "pré des pêcheurs" remis en état d'origine.

- **réseaux Foch et Vasserot**

Il s'agit de travaux de réhabilitation des réseaux en cours d'achèvement (fin avril). A partir de jeudi 1^{er} avril, la réfection de la chaussée sera réalisée au niveau du boulevard Vasserot. Les travaux seront suspendus durant le week-end de Pâques pour être achevés juste après.

Dès l'automne, la chaussée sera complètement réhabilitée.

Il est précisé que ces travaux résoudront, entre autres, les problèmes de nuisances olfactives.

• la vidéo-sécurité •

Il s'agit de la mise en place d'un réseau de caméras permettant de surveiller la Ville, relié à un Centre de Supervision Urbain, en permanence surveillé par six agents (24 h / 24 et 7 jours / 7). En cas de besoin, les agents de Police Municipale et la Gendarmerie seront immédiatement prévenus pour intervenir au plus vite.

A ce jour, 12 caméras ont été installées sur le territoire communal (1^{ère} tranche du marché), orientées uniquement sur la voie publique, la vie privée des administrés étant ainsi parfaitement préservée. L'année prochaine, de nouvelles caméras seront installées.

Il est précisé que les caméras seront un outil de prévention et d'intervention, en aucun cas de répression.

Le système sera opérationnel à partir de la fin du mois d'avril.

• des démarches administratives complexes •

A l'occasion de la présentation du dossier de vidéosurveillance, il est présenté un rétro planning permettant aux administrés de mieux appréhender la complexité des démarches administratives dans le cadre du montage d'un dossier.

Pour ce dossier par exemple, les réflexions ont été entamées en juin 2008 pour voir sa réalisation et mise en route fin avril 2010.

• nettoyage du littoral •

L'entreprise prestataire est intervenue et a récupéré 190 tonnes de déchets. De plus, le service de l'Environnement a procédé à sept campagnes d'élimination de déchets (feux).

• retrait du ralentisseur route des salins •

Cet équipement a été retiré car il générait d'importantes nuisances sonores pour les riverains. Il est toutefois constaté que depuis cette modification de la chaussée, la vitesse des véhicules a augmenté.

Des consignes ont été données à la Police municipale afin que de nombreux contrôles soient effectués sur le site, en dehors des heures scolaires, en partenariat avec la Gendarmerie.

Il est toutefois rappelé qu'une ligne blanche oblige les usagers à aller effectuer le demi-tour au rond-point de la Croix Mallet. Cette signalisation au sol fera l'objet d'une nouvelle matérialisation dans les tous prochains jours.

Les riverains déplorent l'abandon du projet de création d'un rond-point.

Après étude, cette solution n'a pas été retenue car elle remettait en cause l'important travail réalisé auparavant dans le cadre de la mise en place des dispositions sécuritaires au niveau du Collège (dépose-minute, arrêt pour les bus, ...).

La signalisation de l'îlot central est une nouvelle fois demandée car cet équipement n'est pas visible de nuit.

La matérialisation est prévue dans le cadre de la campagne actuelle de signalisation au sol.

Une discussion générale s'engage sur les différents moyens dissuasifs susceptibles d'être installés dans ce secteur : radar, feu rouge, ... A cette occasion, les participants sont informés que la mise en place d'un radar relève d'une décision de l'Etat et non de la Commune. A l'occasion de la mise en place de la vidéosurveillance, la possibilité d'une "vidéo contravention" sera étudiée.

Le cheminement réservé aux piétons doit être revu dans le secteur, notamment au niveau des abords du collège. Il est rappelé qu'à cet endroit se trouve la sortie du parking des professeurs. Les deux policiers municipaux, en poste aux horaires d'entrées et de sorties des élèves, pourraient tout à fait assurer la sécurité des enfants en occupant des postes distincts (passage protégé et cheminement piétonnier). La situation s'en trouverait considérablement améliorée.

Des consignes seront transmises dans ce sens au chef de poste.

• pôle enfance •

Il s'agit d'un ensemble qui regroupera les services de la petite enfance, le centre aéré, ainsi qu'une cuisine centrale. Le rétro planning présenté démontre la complexité du dossier et les délais administratifs incompressibles.

• aire de retournement montée du moulin blanc •

Cette réalisation est motivée par la nécessité de pouvoir déposer les usagers des transports publics urbains, riverains de ce quartier, en haut de cette montée. Les normes règlementaires étant très strictes en la matière, les bus n'ont pas l'autorisation de procéder à des marches arrières. Il convient donc de créer un espace leur permettant de manœuvrer aisément.

Une première réunion a eu lieu sur le site et la Ville procède actuellement au changement du bus. Ce nouveau véhicule sera plus facile d'accès et les usagers pourront l'emprunter avec leurs cabas.

Il est précisé que pour réaliser cette aire, l'assise foncière nécessitera d'empiéter en partie sur la copropriété du Moulin Blanc, le foncier communal n'étant pas suffisant. Cette dernière accepterait de céder à la Commune l'emprise nécessaire. Le plan a d'ailleurs été adressé au syndic afin que ce sujet soit présenté lors de la prochaine assemblée générale de la copropriété.

Les participants sont informés que dans le cadre de ce projet, la Commune s'engage sur un montant minimum de travaux de l'ordre de 100.000 €. De plus, il est précisé qu'une partie du terrain offert par la Ville pour cette réalisation est constructible et représente donc une certaine valeur qu'il convient de prendre en compte. L'effort financier de la Ville dans ce dossier est considérable.

Une fois l'accord de la copropriété obtenu, l'accord du Conseil Général sera également sollicité puisqu'une parcelle lui appartenant devra être utilisée dans le cadre de ce projet.

• travaux dans le quartier •

Principaux travaux réalisés dans le quartier :

- retrait du ralentisseur au droit du Collège,

- glissières de sécurité chemins de Valfère et du Pinet,
- mise en sécurité des volets de la maison de retraite,
- nettoyage du littoral.

Travaux programmés :

- travaux à la chapelle Sainte-Anne : peinture, appartement (ermitage) à réhabiliter, toilettes du bas, création d'une cuisine ; à terme, ces aménagements permettront la mise en place d'un gardien du site à l'année.
- création du "Pôle Enfance" sur le terrain Saint-Roch,
- aire de retournement montée du Moulin Blanc,
- alignement de l'avenue François Pelletier,
- travaux chapelle du Couvent : le dossier est prêt, les services municipaux sont maintenant en attente de l'avis de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) car le bâtiment est classé.

• l'environnement •

A la suite d'une très forte demande d'information des administrés en matière d'environnement et de déchets ménagers, les services municipaux "Communication" et "Environnement" viennent de réaliser un document. Il s'agit du *"guide pratique de la collecte des déchets ménagers et recyclables pour les particuliers"*. Un document destiné aux professionnels a également été réalisé sur ce thème. Par ailleurs, les visiteurs étrangers bénéficieront dorénavant d'informations, directement sur les containers et points d'apports volontaires.

Jusqu'à présent, les règles applicables en matière de déchets n'étaient pas très claires. Dorénavant, plus personne ne pourra évoquer cette excuse, y compris les professionnels et la répression sera appliquée.

Il est rappelé que 50 nouvelles corbeilles à papier ont été installées en Ville, en complément des différents containers déjà en place.

En matière de tri, les administrés sont informés que désormais, au niveau des PAV (points d'apports volontaires), ils ne trouveront plus que deux types de containers (verre et autres). Les règles de tri ont été simplifiées.

Les Policiers municipaux pourront verbaliser, ainsi que des agents du service de l'Environnement et certains élus (officiers de police judiciaire).

Par ailleurs, six agents saisonniers municipaux viendront en renfort de la société SITA.

• la parole aux administrés •

• Elargissement de l'avenue François Pelletier

Des parcelles sont déjà détenues par la Ville. Pour les autres, la procédure d'acquisition est longue car elle nécessite des documents d'arpentages et des estimations des Domaines. Une première partie d'élargissement pourra être réalisée jusqu'à la maison "Claire fontaine".

Pour les riverains, cette voie est particulièrement étroite et dangereuse. Lorsqu'elle était placée en sens unique, durant les travaux de la station dépurative, la sécurité s'en trouvait améliorée.

Le rétablissement du double sens a fait l'objet d'une étude. Dès que la Ville sera en possession des parcelles concernées, l'élargissement du trottoir sera réalisé.

- **Impasse des Lorettes**

Mettre en place une signalisation rappelant aux usagers que la voie est "sans issue". En effet, à ce jour, trop de véhicules s'y engagent en fonction des indications communiquées par les G.P.S.

- **Chapelle Sainte-Anne**

Les riverains regrettent que ce site soit fermé.

Il est rappelé que la Paroisse est affectataire de ce bâtiment.

- **Chemin de Valfère**

Le quartier recense un nombre considérable de chantiers. De plus, compte-tenu des intempéries, la chaussée s'en trouve très souvent souillée. Une intervention auprès des entreprises est sollicitée afin que la voirie soit nettoyée et réparée si nécessaire.

En pareille situation, les riverains sont invités à prendre contact avec la Police Municipale ou les Services Techniques municipaux afin de signaler ces nuisances et les entreprises qui les génèrent. La procédure est ensuite déclenchée et la remise en état effectuée par les entreprises responsables.

- **Végétation débordante**

Il est constaté, notamment le long, des chemins de Valfère et des Bastidettes, une végétation débordante au niveau des poteaux assurant les liaisons téléphoniques. Cette dernière génère des perturbations au niveau de la réception. L'entretien doit être assuré de façon régulière.

Les propriétaires, après avoir été identifiés, seront mis en demeure de procéder à la taille de cette végétation.

- **Chemin de la Belle Isnarde**

Une entreprise, non déclarée, effectue un nombre considérable de rotations de camions sur un terrain situé dans le quartier. Malgré plusieurs constats réalisés par huissier et une interdiction prononcée, la situation reste inchangée.

Les services municipaux se sont rendus sur place. Des procès-verbaux ont été dressés et transmis au Procureur de la République qui décide ou non de poursuivre l'affaire. Une fois que la justice est saisie, la Ville ne peut plus intervenir.

- **Parking ROMIGI**

A l'occasion des différentes réunions concernant le quartier, les nuisances générées par le parking ROMIGI (circulation - stationnement) sont soulevées. Il est demandé à la Ville de trouver une solution à ce problème.

Concernant ce site sensible, une étude est actuellement en cours dans le cadre des projets de construction de logements sur les terrains dits de "l'ancien hôpital", du Couvent et de la Dalle des Lices. En effet, à l'occasion de ces réalisations, la physionomie des ces quartiers s'en trouvera modifiée. Les voies de pénétration seront étudiées et le Cabinet spécialisé qui assiste la Ville en tiendra compte.

- **Vieux Chemin de Sainte-Anne**

Le ruisseau qui longe cette voie occasionne de nombreuses chutes. De plus, il y a un manque de panneaux sur ce chemin rappelant la limitation de vitesse et indiquant l'entrée dans l'agglomération.

Concernant les entrées de Saint-Tropez, Monsieur le Maire vient de prendre un arrêté municipal définissant le périmètre de l'agglomération. A partir du jeudi 1^{er} avril, une enquête publique suivra et dans les deux mois qui viennent, la Commune bénéficiera d'un véritable périmètre délimité par des panneaux réglementaires.

De plus, dans le courant de l'année, l'ensemble des voies communales se verra attribué des numéros de rues.

- **Hélicoptère**

Une hélicoptère sauvage existe en pleine zone boisée, quartier de la Belle Isnarde.

Les services municipaux se sont là aussi rendus sur place et ont procédé à la rédaction de procès-verbaux qui ont été transmis au Procureur de la République.

Monsieur le Maire lutte contre les hélicoptères depuis deux ans. Le Procureur a été rencontré récemment à ce sujet et les procès-verbaux les plus importants lui ont été remis à cette occasion. De plus, ce sujet est à l'ordre du jour du C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Actuellement, une réflexion intercommunale (SAINT-TROPEZ, RAMATUELLE et GASSIN) est en cours. Le résultat sera connu dans les prochaines semaines. La solution retenue permettra à la Commune et aux services de l'Etat d'être par la suite extrêmement sévères au niveau des pistes dites "sauvages".

- **Antenne relais SFR**

Un équipement de ce type a été installé sans autorisation préalable. Cette antenne est à présent prête à fonctionner alors qu'une demande d'autorisation vient seulement d'être déposée en Mairie.

Cette antenne a effectivement été installée, à l'époque, sans autorisation. Un procès-verbal a été dressé et les travaux arrêtés. Depuis, une demande en bonne et due forme a été enregistrée en Mairie et accordée après instruction. Les tiers ont à présent un délai de deux mois pour déposer un recours.

Il est précisé que la Ville ne peut pas se permettre de refuser un dossier qui est légal. Si les règles sont respectées, les services ne peuvent pas refuser une autorisation préalable ou un permis sous peine de faire l'objet d'un recours du dépositaire.

- **Téléphonie**

Des problèmes de réception téléphonique ont été enregistrés par des riverains. Ces derniers seraient occasionnés par le commutateur installé sur la Commune.

Une intervention de France Télécom est programmée dans les tous prochains jours. Les problèmes seront par la suite complètement réglés.

- **Lotissement des Moulins**

Dans ce lotissement se trouve un petit chemin qui rejoint l'avenue Paul Signac. Ce dernier est complètement raviné et très dangereux car très emprunté par les piétons.

La réhabilitation de ce chemin n'est pas budgétisée à ce jour. Toutefois, des interventions ponctuelles y seront réalisées pour le sécuriser.

- **Abords du Collège**

Le collège va prochainement faire l'objet d'une restructuration. Il est donc proposé d'intégrer le projet de réaménagement de son entrée, ainsi que le parking réservé aux professeurs, dans le cadre des réflexions.

Ce dossier est actuellement en cours d'étude par les services du Conseil Général.

- **Chemin des Graniers**

Ce chemin est en très mauvais état et mérite d'être réhabilité.

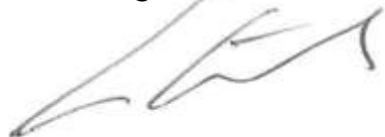
Des choix doivent être définis au niveau des travaux à réaliser. La réhabilitation de ce chemin sera programmée.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

Le Président du Quartier,

Georges GIRAUD



La coprésidente du Quartier,

Evelyne ROIZEN



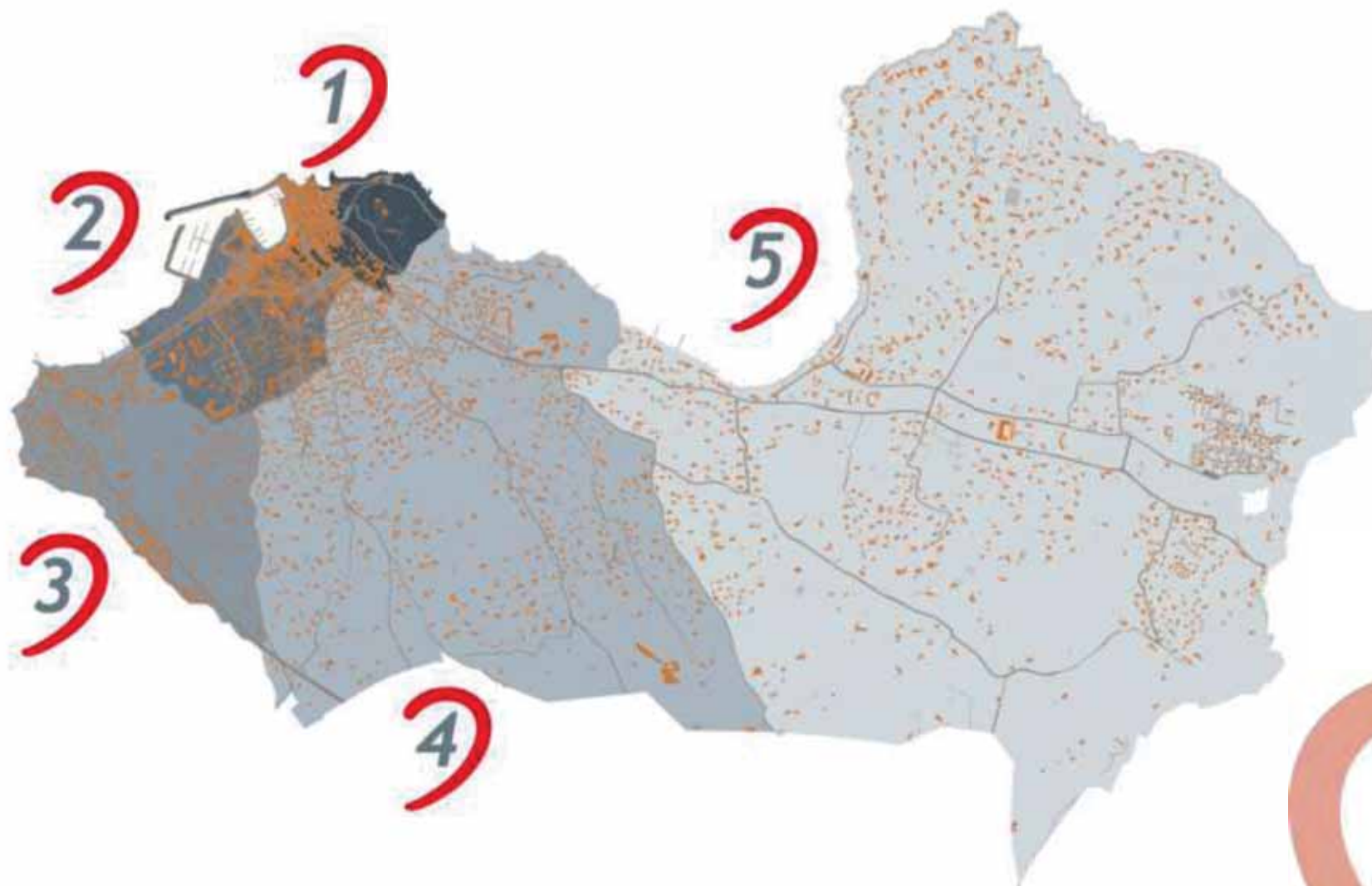


Ville de
Saint-Tropez

Comités de Quartiers

Comités de Quartiers

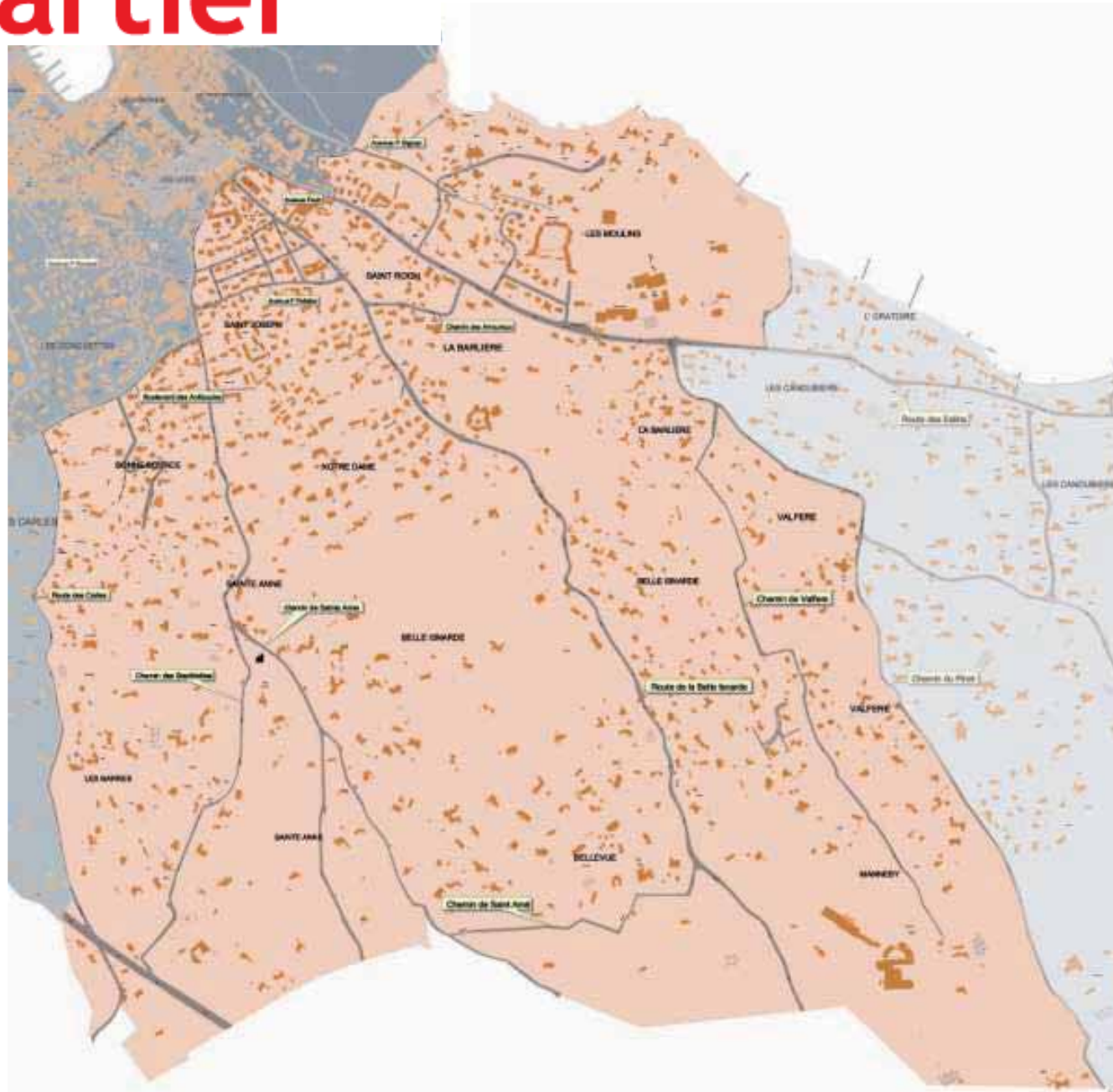
vos quartiers



Comité **4** sainte-anne la belle isarde le moulin blanc

de Quartier

votre quartier



de grands chantiers
pour mieux équiper notre ville



*le 1, rue de la
Ponche*



*la
vidéosurveillance*



*le môle
Jean Réveille*



*la station
d'épuration*



la vieille ville



la poissonnerie



*la réhabilitation
des réseaux*

*améliorer la qualité
de vie au quotidien*



réhabilitation
intérieure et
extérieure de
la poissonnerie

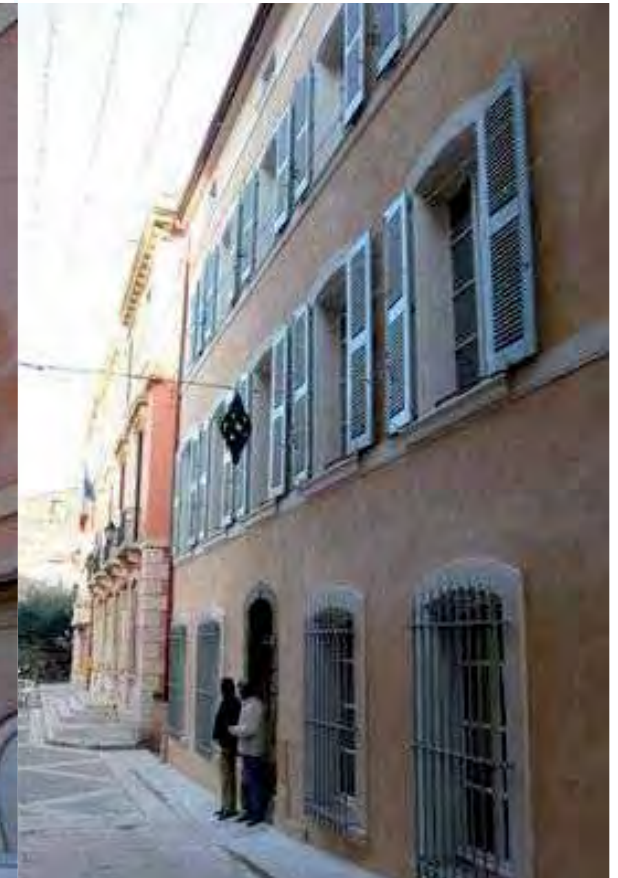
*améliorer la qualité
de vie au quotidien*



confortement de la
carapace du môle
Jean Réveille

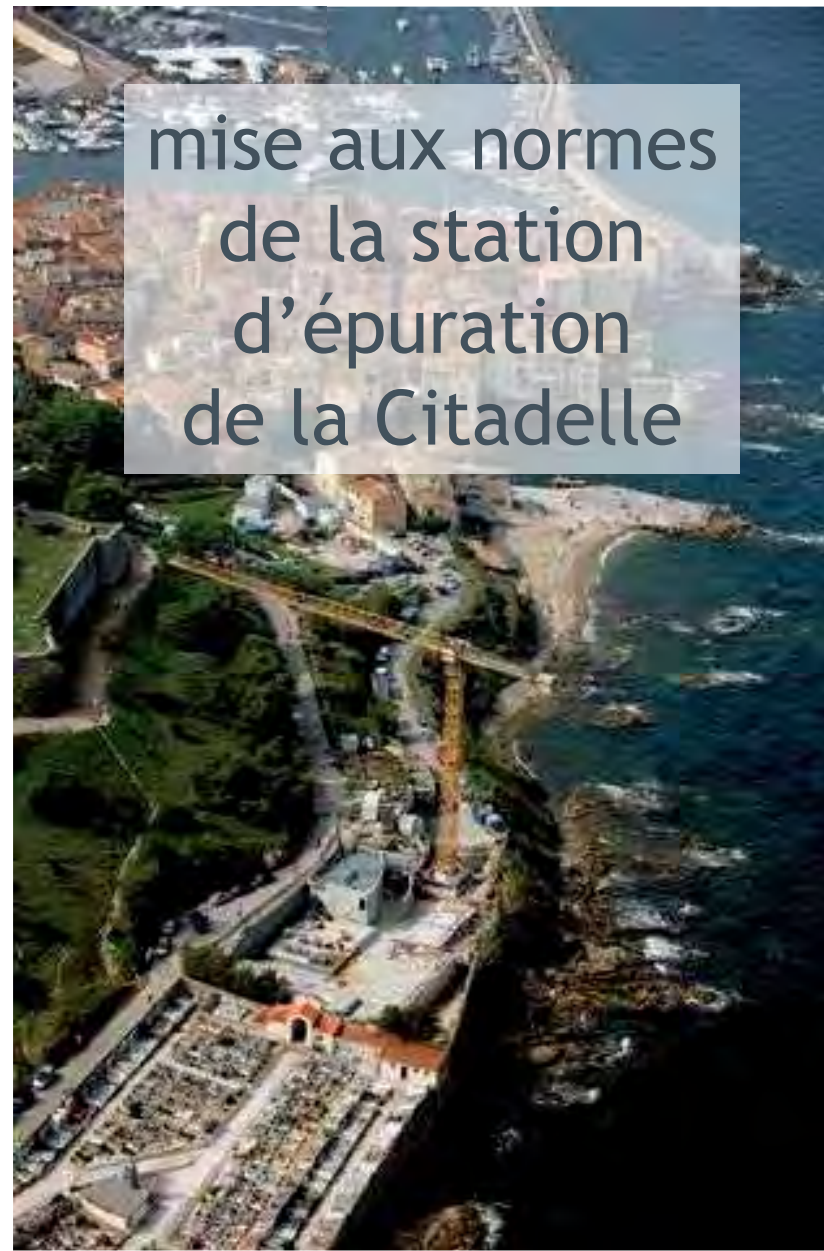
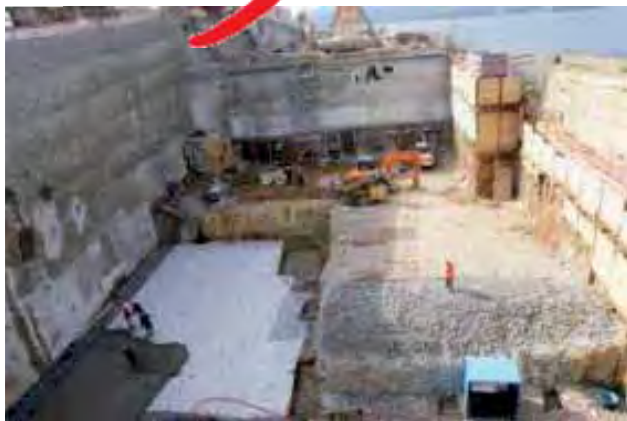


le 1, rue de la ponche
accueille désormais le service urbanisme

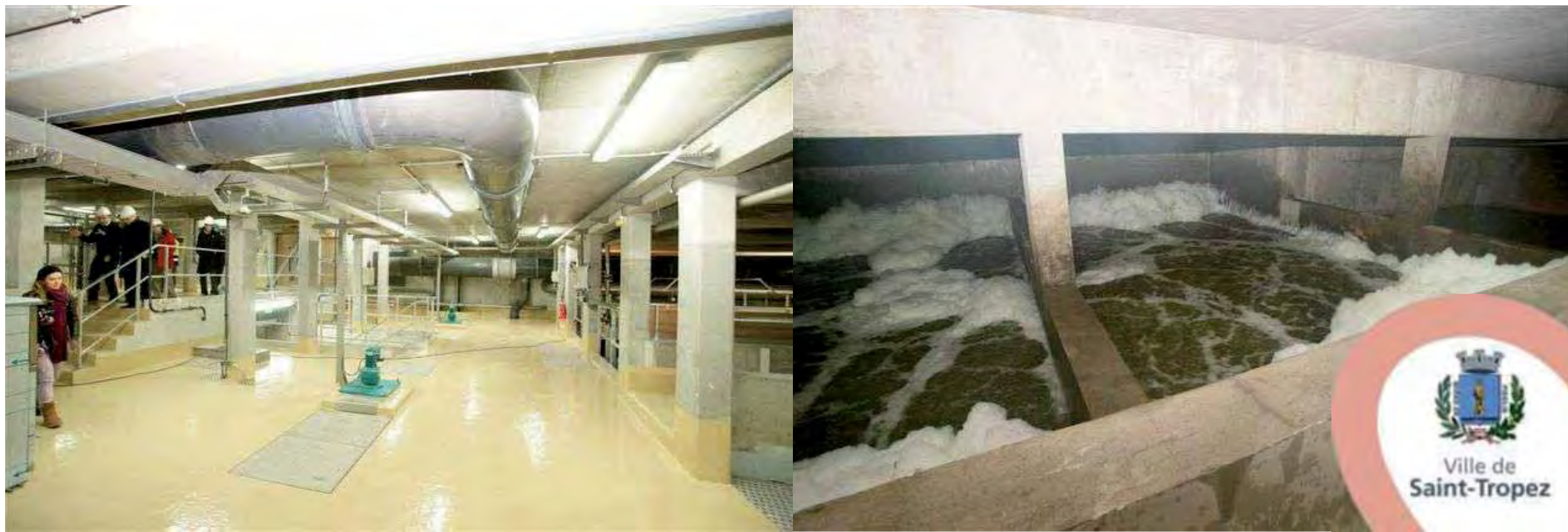


*améliorer la qualité
de vie au quotidien*





*améliorer la qualité
de vie au quotidien*



améliorer la qualité de vie au quotidien



*améliorer la qualité
de vie au quotidien*



mise en place de
la vidéosurveillance



améliorer la qualité de vie au quotidien



mise en place de
la vidéosurveillance





nettoyage du littoral



*améliorer la qualité
de vie au quotidien*

campagne d'élagage



retrait du ralentisseur
route des Salins



pose de glissières
de sécurité



projet de Pôle enfance
Saint-Roch



projet de Pôle enfance
Saint-Roch



5

Vers centre ville
Saint Tropez



6

Propriété privée



4

LA PARCELLE DE PROJET
SUPERFICIE : 7000m²

Chemin de la
belle ISARDE

Cabanon

Maison associative

Accès existant

Accès existant

Chemin des Vendanges

Vers Plage



1



2



3



améliorer la qualité de vie au quotidien

- Décembre 2008

Constitution d'un groupe de travail, animé par Michel PERRAULT et Henri-Paul RUIZ, regroupant les élus et l'ensemble des services concernés par la création du « Pôle Enfance » : multi-accueil, CCAS, CLSH (centre de loisirs sans hébergement), commande publique, urbanisme, services techniques.

- Avril 2009

Suite aux réflexions du groupe de travail, présentation d'un pré-programme.

- Juin 2009

Choix d'un maître d'œuvre pour aider à la préparation du cahier des charges en vue du lancement d'un concours d'architectes.

- Novembre 2009

Consultation du groupe de travail sur le cahier des charges présenté par le maître d'œuvre.

- Janvier 2010

Validation du cahier des charges amendé et préparation de la délibération du Conseil Municipal décidant du lancement de la consultation concernant le concours d'architectes.

- Février 2010

-Délibération du Conseil Municipal pour fixer le montant de l'indemnité des candidatures non retenues.

-Appel à candidatures.



améliorer la qualité de vie au quotidien

- Mars 2010

- Réception des candidatures pour restitution de l'analyse de ces dernières pour avril 2010.

- Avril 2010

- Choix, par le jury, des candidats à consulter.

- Juin 2010

- Réception des projets des candidats retenus.

- Choix du lauréat (fin juin)

- Juillet 2010

- Négociation avec le lauréat

- Août 2010

- Notification, suite aux négociations avec le candidat retenu.

- Fin d'année

- Remise du DCE pour la consultation des marchés de travaux.

- Février 2011

- Remise des offres de la part des entreprises.

- Avril 2011

- Début du chantier



*améliorer la qualité
de vie au quotidien*

aire de retournement
montée du moulin blanc



des travaux pour votre quartier ...
... des travaux pour notre commune

travaux faits :

- suppression du ralentisseur routes des Salins / montée du Moulin Blanc : **env. 10 000 €**
- chemin de Valfère : confortement des berges + reprise ponctuelle de la chaussée : **env. 8 000 €**
- chemins de Valfère, de la Belle Isnarde et du Pinet : installation de glissières de sécurité : **env. 9 000 €**

des travaux pour votre quartier ...
... des travaux pour notre commune

travaux faits :

- mise en sécurité des volets de la Maison de Retraite : **78 000 €**
- vidéosurveillance (1^{ère} tranche) : **env. 220 000 €**
- nettoyage du littoral suite aux largades **env. 15 000 €**
(sans compter l'intervention des services municipaux)

pour éviter cela



mieux communiquer pour mieux
préserver notre environnement



*au cœur de vos
préoccupations*

mieux équiper nos espaces publics





Ville de
Saint-Tropez

Comités de Quartiers

j'♥ ma ville, je participe